

Se former avec SIMPLES

Techniques de séchages PPAM

Jeudi 7 et Vendredi 8 Janvier 2021 - Chauvigné (35)

Objectif : s'approprier les différentes techniques de séchage et savoir concevoir son séchoir

Intervenant: Thibaud Joliet, paysan et formateur au CFPPA de Montmorot

Horaires: 9h-12h30 et 14h-17h30

Thèmes abordés:

- · Comprendre les différents éléments et facteurs participant au séchage
- techniques de séchage : caractérisation plante et air, les étapes du séchage, les différents types de séchoir
- · Comprendre la place du séchage dans la qualité du produit fini « plantes à tisane »
- Exercice de reconnaissance et de qualification d'échantillons.
- Orienter son système de séchage en cohérence avec son exploitation
- Analyse d'une étude comparative de systèmes de séchage par déshumidification faire émerger les limites économiques, énergétiques et écologiques des systèmes de séchage.
- Méthodologie pour dimensionner son installation en liens avec ses besoins pour la transformation et la vente en l'état
- Travail en sous-groupe sur le dimensionnement, les choix techniques (matériaux, système ...), le plan du séchoir, la liste des fournitures et matériaux, le plan d'exécution.
- Mise en commun des travaux et validation d'un plan définitif par porteur de projet.

Cette formation est ouverte à l'ensemble des adhérents SIMPLES – 15 places

- Adhésion «sympathisant soutien » au syndicat SIMPLES demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent SIMPLES (20 €).
- 15 places pour les personnes éligibles à VIVEA. (Participation prise en charge par le fond de formation)
- 5 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA : Participation : producteurs SIMPLES : 70 € les 2 jours sympathisant.e.s SIMPLES : 150 € les 2 jours

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 70 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion «sympathisant soutien» (20 €)

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 308€ pour les 2 jours Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation spécifique « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci !



Lieu de formation, plan d'accès

La formation aura lieu à l'auberge La Maison Neuve, 35490 Chauvigné. www.ferme-auberge-35.fr



Hébergement et repas

Si vous avez besoin d'un hébergement sur place pour une/plusieurs nuit(s), vous pouvez contacter directement l'auberge La Maison Neuve au 02.99.95.05.64 ou par mail bobonluc@free.fr.

Pour les repas, une <u>cuisine est à votre disposition</u> dans le gite. Sinon, vous pouvez également <u>commander des repas en contactant directement l'auberge La Maison Neuve</u>.

Tarifs:

Chambres à 15€/nuit (collective) ou 35€/nuit (individuelle) Diner et déjeuner à 13€/repas – Petit déjeuner à 5€

Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

Contact sur place

Thyphaine Dessoly, référente formation Bretagne

\(\) 06 65 78 44 64

typhaine@pachamama-factory.fr





Bulletin d'inscription

Formation : Techniques de séchages des PPAM

Jeudi 7 et vendredi 8 Janvier 2021 – Chauvigné (35)

A retourner avant le 28 décembre 2020 au secrétariat SIMPLES :

Syndicat SIMPLES – à l'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale.

Le nombre de places étant limité, une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception de votre inscription.

| Adhésion «sympathisant soutie | n» – Je ne suis pas adhérent SIMPLES, je paie une | | |
|---|---|--|--|
| cotisation « formations », et j'accon | npagne mon bulletin d'inscription d'un <mark>chèque de 20 €</mark> | | |
| | | | |
| Mme – M. Nom: | Prénom : | | |
| Adresse : | | | |
| Code postal : | Ville : | | |
| Tel : | em@il: | | |
| Coût de la formation (chèque à adresser à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) : | | | |
| , , , , | éligible VIVEA : prise en charge complète par le hèque de caution de 70 € (non encaissé) | | |
| □ Je suis producteur/postulant SIM | • | | |
| □ Je suis sympathisant SIMPLES e | et non éligible VIVEA : 150 € | | |

| Statut actuel VIVEA | Date de naissance | Pièces à fournir |
|--|-------------------|--|
| □ Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA) | | aucune |
| □ Installé(e) depuis moins de 2 ans | | Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité |
| □ En démarche d'installation | | Dossier PPP à fournir |

☐ Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerais le syndicat dès que possible.

Date et signature :

